
LE REGLEMENT DU CHAMPIONNAT DES JEUNES

Les clubs participant au championnat par équipe seniors national, régional, pré-régional et D1 doivent obligatoirement faire évoluer au moins une équipe jeune par phase du championnat.

Il se dispute par équipe de 3 contre 3 (10 parties - 9 simples et 1 double) avec une mixité envisageable et possibilité de jouer à 2 sans amende. Un autre joueur(se) peut faire uniquement le double (7^{ème} partie).

Il oppose 2 clubs sur 2 tables à chaque journée (le samedi à 10h ou 14h au choix du club recevant) et compte au minimum 3 divisions (D1, D2, D3) composées de poules de 6/8 équipes maximum avec connexion à mi-saison (montées et descentes entre les divisions) et constituées en fonction de la valeur et du nombre des équipes. Afin de constituer au mieux les divisions, les clubs devront indiquer lors des inscriptions, le nom des joueurs (ses), leur points classement et leur catégorie ainsi que la division souhaitée pour chaque équipe. En fonction de ces renseignements, le responsable du championnat jeune pourra répartir les équipes dans les différentes divisions pour la phase 1.

10 journées sont réparties en 2 phases :

- 1^{ère} phase : 7 et 21 octobre – 18 et 25 novembre – 9 décembre 2023.

- 2^{ème} phase : 20 janvier – 3 et 10 février , 16 mars - 13 avril 2024.

Les titres de la 1^{ère} phase se disputeront le 6 janvier 2024 à partir de 8h et ceux de la 2^{ème} phase se disputeront le 1^{er} juin 2024 à partir de 8h. Ils seront facultatifs.

De nouveaux engagements seront possibles en 2^{ème} phase dans la division la plus basse ou en fonction des classements annoncés dans une division supérieure.

Le montant des engagements est fixé à 37 € par équipe pour la saison entière et à 29 € par équipe pour la 2^{ème} phase.

Equipe en D1 : jeune expérimenté.E (2 à 3 ans d'expérience) entre 700 et 999 points

Equipe en D2 : jeune confirmé.e (1 à 2 ans d'expérience) entre 550 et 750 points

Equipe en D3 : jeune débutant.e (0 à 1 ans d'expérience) entre 500 et 550 points